

(¹)

(N° 16.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1850.

Budget du Département de la Guerre pour l'exercice 1851 (1).

AMENDEMENTS

PRESENTÉS PAR M LE MINISTRE DE LA GUERRE.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint divers amendements ayant pour objet des réductions de dépenses sur différents *articles permanents* du Budget de la Guerre.

La diminution que j'opère sur la dépense est de 302,000 francs.

Veillez agréer, Monsieur le Président, la nouvelle assurance de ma haute considération.

Le Ministre de la Guerre,

BRIALMONT.

(1) Budget primitif, n° 134, session de 1849-1850.

BUDGET DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1851.

Récapitulation des amendements proposés.

ARTICLES.	CHAPITRES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES portées AU BUDGET de 1851.	LES AMENDEMENTS PROPOSÉS portent en		Reste.
				augmentations.	diminutions.	
9	III.	Service de santé et administrat ^e des hôpitaux.	527,014 75	»	6,840 65	520,174 12
12	IV.	Traitement et solde de l'infanterie	9,559,000 »	»	49,000 »	9,510,000 »
15	»	» de la cavalerie	5,115,400 »	»	46,000 »	5,069,400 »
14	»	» de l'artillerie.	2,668,000 »	»	44,000 »	2,624,000 »
15	»	» du génie	752,400 »	»	10,500 »	721,900 »
16	V.	État-major, corps enseignant et solde des élè- ves de l'école militaire	151,095 07	11,000 »	1,500 »	141,195 07
20	VII.	Matériel du génie	1,050,000 »	»	100,000 »	950,000 »
25	»	Frais de route et de séjour des officiers . . .	91,000 »	»	6,000 »	85,000 »
27	»	Chauffage et éclairage des corps-de-garde. .	58,000 »	»	2,000 »	56,000 »
29	IX.	Traitements divers et honoraires	187,248 08	»	50,000 »	137,248 08
50	»	Frais de représentation.	22,000 »	»	10,000 »	12,000 »
51	X.	Pensions et secours	70,670 »	»	7,000 »	63,670 »
52	XI.	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	15,144 85	»	150 57	14,985 46
			18,027,570 75	11,000 »	513,000 »	17,725,570 75
Soit une diminution de					502,000 »	

ART. 9, CHAP. III. — *Service de santé.*

Page 54.

AMENDEMENT.

La somme demandée est de fr. 327,014 75

RÉDUCTIONS.

1° Le traitement d'un médecin de bataillon de première classe attaché à l'école militaire fr.	3,350 »	
2° — d'un sous-directeur d'hôpital de deuxième classe.	1,200 »	
3° La moitié du traitement de l'inspecteur-vétérinaire	2,325 »	
	<u>6,875 »</u>	
A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.	34 37	
		<u>6,840 63</u>
Somme proposée. fr.		<u>320,174 12</u>

La réduction de la moitié du traitement de l'inspecteur vétérinaire Verheyen a été faite en conformité de l'art. 2 de l'arrêté royal du 6 mars 1850, n° 42.608, qui charge ce fonctionnaire de la direction de l'école vétérinaire et d'agriculture de l'État, cette moitié devant venir à charge du Budget du Ministère de l'Intérieur.

ART. 12, CHAP. IV. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Page 40.

AMENDEMENT.

La somme demandée est de fr. 9,559,000 »

RÉDUCTIONS.

Litt. A. Haute paye pour chevrons d'ancienneté. fr.	1,000 »	
— Indemnité aux sous-officiers promus officiers	7,200 »	
— Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne	2,000 »	
— Pour vacances dans le cadre de réserve, soit la moitié au lieu du tiers de l'effectif organique . .	17,800 »	
— Pour incomplets et congés, en sus du chiffre porté au Budget (1).	21,000 »	
		<u>49,000 »</u>
Somme proposée. fr.		<u>9,510,000 »</u>

(1) Cette réduction a été faite, parce que l'on se propose d'accorder des congés à demi-solde aux officiers qui en feront la demande.

ART. 13, CHAP. IV. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

AMENDEMENT.

La somme demandée est de fr. 3,115,400 »

RÉDUCTIONS.

Litt. A. 1°	La haute paye pour chevrons.	fr.	1,000	»
— 2°	Indemnité aux sous-officiers promus officiers		2,000	»
— 3°	Pour incomplets et congés, en sus du chiffre porté au Budget.		43,000	»
	Cette dernière réduction a été faite, parce que l'on se propose d'accorder des congés à demi-solde aux officiers qui en feront la demande, et que l'on délivrera de petites permissions, sans solde, à 3 cavaliers par escadron, pendant 8 mois de l'année		46,000	»
				<hr/>
	Somme proposée.	fr.	3,069,400	»
				<hr/>

ART. 14, CHAP. IV. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

AMENDEMENT.

La somme demandée est de fr. 2,668,000 »

RÉDUCTIONS.

Litt. A.	Haute paye pour chevrons . . .		1,000	»
—	Indemnité aux sous-officiers promus officiers		2,000	»
—	Pour incomplets et congés, en sus du chiffre porté au budget (1).		41,000	»
				<hr/>
			44,000	»
				<hr/>
	Somme proposée	fr.	2,624,000	»
				<hr/>

(1) Cette réduction a été faite, parce que l'on se propose d'accorder des congés à demi-solde aux officiers qui en feront la demande, et que l'on délivrera, en outre, de petites permissions sans solde à 3 hommes par batterie à cheval montée et de siège, pendant 8 mois de l'année.

ART. 15, CHAP. IV. — *Traitement et solde du génie.*

Page 52.

AMENDEMENT.

La somme demandée est de fr. 732,400 »

RÉDUCTIONS.

Litt. A.	Haute paye pour chevrons.	43 75	
—	Pour incomplets et congés en sus du chiffre porté au Budget (1).	10,000 »	
Litt. B.	L'indemnité de fourrages pour le cheval du capitaine adjudant- major du régiment, soit 365 journées à fr. 1 25 c ^s	456 25	
			10,500 »
	Somme proposée.	fr. 721,900 »	

ART. 16, CHAP. V. — *École militaire. — État-major, corps enseignant et solde des élèves.* Page 56.

AMENDEMENT.

La somme demandée est de fr. 131,693 07

RÉDUCTION.

Litt. A.	Il ne sera pas pourvu, jusqu'à disposition ultérieure, à l'emploi de commandant en second	1,500 »
	Reste.	fr. 130,193 07

AUGMENTATION.

Litt. C.	Le nombre des élèves admis, en 1850, à l'École mili- taire et qui doivent y continuer leurs études pen- dant l'année 1851, étant supérieur à celui que l'on supposait devoir être admis lors de l'établis- sement du Budget, il y a nécessité d'augmenter le crédit demandé pour leur solde de (2)	11,000 »
	Somme proposée.	fr. 141,193 07

(1) Cette réduction a été faite, parce que l'on se propose d'accorder des congés à demi-solde aux officiers qui en feront la demande, et que l'on délivrera de petites permissions sans solde à un certain nombre de sous-officiers et soldats, pendant 8 mois de l'année.

(2) Il est à observer que cette augmentation de crédit est largement compensée par les sommes à verser au trésor pour la pension de ces élèves, lesquelles figurent au Budget des Voies et Moyens pour fr. 26,600 »
Tandis qu'elles s'élèveront à fr. 40,600 »

En plus. fr. 14,000 »

Page 62.

ART. 20, CHAP. VII. — *Matériel du génie.*

AMENDEMENT.

La somme demandée est de fr. 1,050,000 »

RÉDUCTIONS.

Le Ministre pense que cet article peut être réduit d'une
somme de fr. 100,000 »

Somme proposée. fr. 950,000 »

Page 63.

ART. 25, CHAP. VIII. — *Frais de route et de séjour des officiers.*

AMENDEMENT.

La somme demandée est de fr. 91,000 »

RÉDUCTION.

Litt. A. Le Ministre étant décidé à restreindre au plus
strict nécessaire les missions et les déplacements, pense pouvoir consentir à une réduction
de 6,000 »

Somme proposée. fr. 85,000 »

Page 68.

ART. 27, CHAP. VIII. — *Chauffage et éclairage des corps-de-garde.*

AMENDEMENT.

La somme demandée est de fr. 58,000 »

RÉDUCTION.

Le Ministre étant décidé à supprimer quelques corps-de-
garde et à en ramener d'autres à un effectif moins élevé, peut
consentir à une atténuation de dépense de 2,000 »

Somme proposée. fr. 56,000 »

ART. 29, CHAP. IX. — *Traitements divers et honoraires.*

Page 70.

AMENDEMENT.

La somme demandée est de fr. 187,248 08

RÉDUCTION

Litt. A. Les intentions du Ministre étant de réduire le nombre des officiers actuellement en disponibilité et en non-activité de service, il peut dès à présent consentir à une réduction de 30,000 »

Somme proposée fr. 157,248 08

ART. 30, CHAP. IX. — *Frais de représentation.*

Page 72.

AMENDEMENT.

La somme demandée est de fr. 22,000 »

Le Ministre voulant restreindre l'allocation, propose une réduction de 10,000 »

Somme proposée fr. 12,000 »

ART. 31, CHAP. X. — *Pensions et secours.*

Page 74.

AMENDEMENT.

La somme demandée est de fr. 70,670 »

RÉDUCTIONS.

Litt. B. Paiement du premier terme des pensions civiles et militaires. fr. 5,500 »

Litt. D. Le nombre des réfugiés politiques qui reçoivent encore des secours étant diminué, il y a lieu de réduire de ce chef 1,500 »

7,000 »

Somme proposée. fr. 63,670 »

Page 76. ART. 32, CHAP. XI. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

AMENDEMENT.

La somme demandée est de fr. 15,144 83

RÉDUCTION.

Pour arrondir le chiffre total du Budget 159 37

Somme proposée. fr. 14,985 46

